

Distr.  
GENERALE

E/C.12/1993/SR.15  
30 novembre 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 25 mai 1993, à 15 heures

Président : M. ALSTON  
puis : M. MUTERAHEJURU

SOMMAIRE

Organisation des travaux (suite)

Examen des rapports (suite)

a) Rapports présentés par les Etats parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (suite)

Australie (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.93-16733 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour) (suite)

1. Le PRESIDENT, reprenant le débat suspendu à la clôture de la séance précédente, rappelle aux membres que M. Kouznetsov a posé la question de savoir quel mécanisme le Comité devait utiliser pour obtenir que les Etats acceptent de se présenter devant lui à une date donnée. Lui-même a proposé d'indiquer que le Comité, s'il n'y a pas d'objection, considère que la date indiquée dans sa lettre est acceptable.

2. M. SIMMA estime que l'on devrait éviter d'employer des mots tels que "force majeure". On pourrait peut-être exprimer les considérations en question en ajoutant, par exemple, "sauf dans des circonstances exceptionnelles".

3. M. KOUZNETSOV fait observer que des situations comme celle dans laquelle se trouve actuellement la Fédération de Russie en ce qui concerne les élections pourraient permettre à certains Etats d'invoquer presque indéfiniment la force majeure. La solution proposée par M. Simma éviterait ce problème.

4. Le PRESIDENT dit qu'il présentera un projet au Comité dans le courant de la semaine.

5. M. Muterahejuru prend la présidence.

EXAMEN DES RAPPORTS (point 5 de l'ordre du jour) (suite)

a) RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES CONFORMEMENT AUX ARTICLES 16 ET 17 DU PACTE (suite)

Australie (E/1990/7/Add.13) (suite)

6. Le PRESIDENT invite la délégation australienne à continuer de répondre aux questions qui lui ont été posées oralement par des membres du Comité.

7. M. JONES (Australie) explique pour commencer que, selon le système fédéral, c'est le Commonwealth qui perçoit l'impôt sur le revenu, les taxes sur les ventes et les taxes sur l'essence, tandis que les recettes fiscales des Etats sont comparativement limitées et proviennent de l'impôt sur les salaires (impôt payé par les entreprises versant plus de 800 000 dollars de salaires), des droits de timbre perçus sur les opérations immobilières et des amendes. Néanmoins, chaque année, le Commonwealth et les Etats négocient un accord concernant la fraction des recettes totales du Commonwealth qui sont reversées aux Etats pour leurs propres activités. Il n'est donc pas facile de répondre précisément aux questions concernant la part relative des recettes du Commonwealth et des recettes des Etats qui sont consacrées à l'enseignement et aux autres services, car ces dépenses rentrent dans trois grandes catégories : premièrement, les recettes perçues par le Commonwealth et reversées aux Etats pour l'enseignement et à d'autres fins; deuxièmement, les fonds provenant des recettes propres des Etats; et, troisièmement, les fonds versés directement à des institutions par le Commonwealth sans passer par les Etats.

8. Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur sont maintenant financés directement par le Commonwealth tandis que les établissements scolaires sont encore financés par les Etats. Cette situation risque de donner l'impression fausse que le Commonwealth finance davantage le système d'enseignement catholique que le système d'enseignement des Etats. En fait, si l'on tient compte des subventions accordées directement par le Commonwealth aux Etats (qui peuvent être considérées comme une partie des recettes fiscales reversées par l'intermédiaire des Etats) on voit que ce n'est pas le cas. En réalité, le Commonwealth détermine le montant global des dépenses de tous les services.

9. Répondant aux questions concernant l'exercice de la religion, M. Jones dit que sa délégation n'a pas obtenu les chiffres résultant du dernier recensement qui a eu lieu en 1991. Il importe de noter que les personnes qui ont répondu au questionnaire n'étaient pas obligées de répondre à la question concernant leur religion. Soixante-quatorze pour cent des personnes qui ont répondu se sont déclarées chrétiennes et 2,6 % non chrétiennes; les autres ont déclaré n'avoir pas de religion, n'ont pas répondu à la question ou ont fourni des réponses difficiles à ranger dans une catégorie ou dans une autre. Parmi les personnes qui se sont déclarées chrétiennes, 27,3 % appartenaient à l'Eglise catholique, 23,9 % à l'Eglise anglicane d'Australie, 8,2 % à l'Uniting Church (qui regroupe des éléments des Eglises presbytérienne et méthodiste), 2,8 % à l'Eglise orthodoxe et 1,5 % à l'Eglise luthérienne. Les membres de l'Eglise catholique ont tendance à être plus actifs et pratiquants que les anglicans.

10. Parmi les non-chrétiens, les bouddhistes représentent 0,8 % du total, les musulmans 0,9 %, les juifs 0,4 % et les membres d'autres religions 0,5 %. On peut dire que l'Australie est essentiellement une société laïque. En ce qui concerne l'organisation du système scolaire, le système catholique est plus important, par la taille, que le système indépendant mais n'a pas nécessairement plus d'influence.

11. En ce qui concerne les autres langues, le recensement de 1991 a permis de déterminer la langue parlée chez elles par les personnes de 5 ans et plus. L'anglais est parlé par 82,6 % de la population, suivi par l'italien (2,6 %), le grec (1,8 %), le chinois (1,6 % - chiffre qui inclut peut-être un certain nombre d'immigrants récents dont la langue est en fait le vietnamien), l'arabe (0,9 %) et l'allemand (0,7 %).

12. Il serait donc difficile aux Australiens de dire, en réponse à la question précise posée par M. Rattray au sujet de la pluralité culturelle, quelle est la deuxième langue dans leur pays. De l'avis de M. Jones, l'expérience australienne en ce qui concerne la pluralité culturelle est un succès sans parallèle, car, en arrivant en Australie, les immigrants tendent à laisser derrière eux les antagonismes et les tensions caractéristiques de leur pays d'origine. L'évolution pluriculturelle se fait largement à sens unique, les immigrants ayant tendance à s'intégrer à la culture majoritaire de langue anglaise. Comme les personnes qui parlent les autres langues minoritaires sont très peu nombreuses, celles qui parlent l'anglais ont peu de raison d'étudier des langues telles que l'italien ou le grec. Les échanges linguistiques entre les personnes qui parlent les langues minoritaires

(par exemple entre les personnes qui parlent l'italien et celles qui parlent le grec) sont encore plus réduits.

13. Il faut admettre qu'en ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères, les résultats en Australie ne sont pas bons, situation qui tient en partie à l'isolement géographique du pays. Le français est enseigné traditionnellement pour la simple raison que la France est le voisin continental le plus proche du Royaume-Uni, dont le système d'enseignement a été repris par l'Australie. Bien qu'il n'y ait quasiment pas d'immigrants français en Australie, le français demeure la langue étrangère la plus fréquemment enseignée car c'est celle que la plupart des enseignants ont eux-mêmes apprise. Les opinions divergent quant à la langue étrangère qui devrait être enseignée en fait. Certains préconisent l'indonésien, langue du plus proche voisin de l'Australie, d'ailleurs enseignée dans certaines écoles. D'autres préféreraient le japonais, langue du principal partenaire commercial de l'Australie, et d'autres encore le chinois, langue du pays qui a la population la plus nombreuse et le taux de croissance le plus élevé, et avec lequel l'Australie a de bonnes relations. Selon certains, le choix de la langue devrait être dicté par des considérations culturelles plutôt qu'économiques ou commerciales. Le débat n'a pas encore abouti; entre-temps, il semble probable que le japonais finira par prendre la place du français comme langue étrangère la plus enseignée dans les établissements scolaires.

14. Les paragraphes 251 à 267 du rapport, qui traitent des services australiens de radiodiffusion et de télévision, mentionnent à plusieurs reprises le Special Broadcasting Service (SBS). M. Jones estime que le rapport n'insiste pas suffisamment sur le rôle important joué par le SBS dans la vie culturelle australienne. Il s'agit, en fait, d'un réseau national de télévision et de radiodiffusion qui diffuse des nouvelles indépendantes de bonne qualité, principalement des nouvelles internationales, et qui présente surtout des émissions inspirées de cultures non anglophones (provenant de pays tels que la France, l'Allemagne, la Scandinavie et l'Espagne, dont les populations ne sont d'ailleurs pas fortement représentées parmi les immigrants). Initialement, le SBS était destiné aux immigrants; dans la pratique, sa diversité culturelle lui a valu une audience beaucoup plus vaste.

15. Le multiculturalisme est devenu un élément très important de la vie australienne et une source de fierté justifiée. Depuis peu, il pose aussi un problème politique relativement délicat. L'opinion selon laquelle l'Australie est une société monoculturelle à laquelle les immigrants doivent se conformer est contestée, notamment par le Gouvernement travailliste, qui estime que la pluralité des cultures est un moyen d'enrichissement mutuel dont il ne suffit pas de vanter abstraitements les mérites. Ce multiculturalisme a été l'un des thèmes importants de la campagne électorale de mars 1993 et a été énergiquement défendu non pas seulement par des communautés minoritaires mais aussi par la communauté anglophone.

16. En ce qui concerne les arts et le cinéma, M. Jones fait observer que son pays s'est doté d'une culture cinématographique brillante, à l'occasion en association avec la Nouvelle-Zélande, et a récemment obtenu un certain nombre de prix.

17. Répondant à la question concernant les chances qui s'offrent aux jeunes femmes dans le domaine des sciences, M. Jones reconnaît que les jeunes femmes qui souhaitent choisir des carrières scientifiques dans certaines disciplines doivent encore surmonter des obstacles culturels; les femmes sont très nombreuses à s'orienter vers les sciences biologiques - biochimie et biotechnologie - ainsi que vers la médecine et la dentisterie mais elles ne progressent que lentement dans les domaines de la physique, de la chimie, des mathématiques et des disciplines connexes. Une des difficultés tient à l'absence de modèles féminins, une autre, peut-être, à ce qu'il n'est pas facile de reprendre une carrière dans un de ces domaines après une interruption de plusieurs années pour des raisons de famille.

18. Au sujet de la question concernant la Commission des droits de l'homme et de l'égalité des chances, il faut signaler que cet organe est composé d'un Président à temps partiel, d'un Commissaire aux droits de l'homme à plein temps et de plusieurs membres à plein temps, dont chacun est chargé d'un certain nombre de domaines, notamment la discrimination sexuelle, la discrimination raciale, le droit à une vie privée, la discrimination à l'égard des handicapés et la justice sociale pour les aborigènes. Aucun représentant des Etats ne siège dans cette commission mais celle-ci collabore avec un certain nombre d'Etats et avec plusieurs comités, dont un comité tripartite comprenant des représentants des Etats, des entreprises et des syndicats. Il n'existe pas de rapport direct entre cette commission et le Bureau du Procureur général.

19. En ce qui concerne les personnes âgées, la plupart des gouvernements des Etats ont un système de cartes qui procurent aux personnes âgées des avantages dans les transports publics et dans les centres culturels publics; ces dispositions sont reconnues aussi par le secteur des services privés. Le Bureau du Commonwealth pour les personnes âgées est en train d'élaborer une stratégie relative au vieillissement et au bien-être. En outre, un certain nombre d'organismes d'enseignement au niveau des Etats et au niveau local prennent des mesures pour offrir aux personnes âgées des possibilités de participer activement à la vie culturelle. La journée internationale des personnes âgées est célébrée le 1er octobre. Le Bureau du Commonwealth pour les personnes âgées a participé à l'élaboration d'un rapport national sur le vieillissement pour la période 1982-1992, qui a été présenté dans le contexte du dixième anniversaire du Plan d'action international sur le vieillissement. Le Comité parlementaire du Commonwealth sur les stratégies à long terme, que M. Jones préside, a établi un rapport sur l'évolution de l'espérance de vie qui présente quelques options pour le vingt et unième siècle et met l'accent sur l'augmentation rapide de l'espérance de vie et la nécessité d'envisager des possibilités de mettre les compétences des personnes âgées au service de la collectivité.

20. M. GRISSA demande quels sont les critères en fonction desquels des fonds du Commonwealth sont affectés à l'enseignement et s'il existe des restrictions quelconques concernant la couleur ou la race des immigrants.

21. M. JONES (Australie) dit que le Premier Ministre et le Ministre des finances se réunissent tous les ans avec les Premiers Ministres des six Etats et des deux Territoires pour déterminer les allocations de fonds pour toute l'Australie. Pour cela, on tient compte des caractéristiques des différents

Etats et Territoires - par exemple de la taille de l'Australie occidentale ou de l'éloignement de la Tasmanie - mais il n'existe pas de grandes disparités entre les modes de dépenses des différents Etats.

22. En ce qui concerne l'immigration, la politique d'une "Australie blanche" a été abolie officiellement dans les années 70 et en pratique quelque temps auparavant. Comme il y a beaucoup plus de candidats à l'immigration que de places disponibles, la priorité est donnée, par exemple, aux personnes qui veulent rejoindre leurs familles, à celles qui invoquent des raisons humanitaires ou à celles qui possèdent des qualifications professionnelles recherchées.

23. M. WILLIS (Australie), répondant à la question de savoir si les Australiens ont manifesté de l'intérêt pour le rapport de leur pays au Comité et s'ils peuvent se le procurer, dit qu'il n'a pas de renseignements détaillés à ce sujet mais que certains universitaires ont manifesté de l'intérêt pour ce rapport, qui peut être obtenu par les personnes qui le demandent. De fait, il devrait être possible de faire connaître davantage ces rapports à l'avenir.

24. Répondant à la question de Mme Bonoan-Dandan concernant les relations culturelles et à sa remarque concernant le fait qu'aucun expert aborigène n'était venu aux Philippines pour accompagner l'exposition sur l'art et la culture aborigènes organisée dans ce pays, M. Willis fait observer que, pour célébrer l'Année internationale des peuples autochtones, l'Australie a fait un effort particulier pour envoyer des expositions concernant l'art, les objets et la culture aborigènes en général dans le plus grand nombre de pays possible. De fait, on organise actuellement une exposition d'art aborigène qui se tiendra au Palais des Nations à Genève en été 1993. Le but général est de faire connaître les manifestations de la culture des premiers Australiens aussi largement que possible et autant que le permettent les fonds disponibles. Des manifestations sont aussi organisées en Australie pour célébrer l'Année internationale des peuples autochtones, en mettant l'accent sur les relations nouvelles entre les Australiens, sous forme de séminaires et de conférences consacrés aux questions autochtones. Le gouvernement a financé aussi l'envoi d'un aborigène au Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à l'occasion de l'Année internationale. Dans le même temps, il reconnaît qu'il serait peut-être plus efficace de recourir davantage aux services d'experts aborigènes pour leur permettre de faire connaître leur propre culture et des mesures dans ce sens sont prévues.

25. M. GRISSA demande quel est le nombre des aborigènes qui vivent en Australie, comment ils sont définis, si les autochtones de Tasmanie sont inclus dans cette définition et quel est le taux de mortalité de la population aborigène.

26. M. CLARKE (Australie) répond qu'officiellement les aborigènes et les insulaires du détroit de Torres sont inclus parmi les peuples autochtones. Le recensement de population de 1991 montre qu'il y a environ 265 490 aborigènes et insulaires du détroit de Torres et que la plupart d'entre eux vivent dans l'Etat du Queensland et celui de la Nouvelle-Galles du Sud, mais n'indique pas comment ils se répartissent entre les zones urbaines et rurales ou les régions reculées de ces Etats. Les personnes considérées comme des aborigènes ou des insulaires du détroit de Torres sont essentiellement celles qui se définissent

comme telles. M. Clarke ne peut pas fournir de statistiques détaillées concernant le taux de mortalité, relativement élevé dans le passé et qui a légèrement diminué, mais dit qu'il demeure un sujet de préoccupation.

27. M. JONES (Australie) signale que le nombre de personnes qui se déclarent aborigènes a très fortement augmenté, tendance qui semblerait indiquer que de nombreuses personnes d'origine aborigène ou en partie aborigène qui avaient choisi au cours des recensements précédents de ne pas se déclarer comme telles sont maintenant beaucoup plus prêtes à le faire. La tendance est particulièrement frappante en Tasmanie où leur nombre a augmenté de 32 % entre 1986 et 1991.

28. M. SIMMA demande, compte tenu des efforts entrepris pour faire connaître la culture aborigène et de la volonté des autochtones de se reconnaître comme tels, pourquoi il n'a pas été possible jusqu'à présent d'obtenir que les aborigènes expliquent eux-mêmes leur culture à l'occasion de manifestations culturelles, en particulier dans d'autres pays. Il voudrait aussi savoir pourquoi les peuples autochtones et leurs religions ne sont pas mentionnés à propos du multiculturalisme.

29. M. Simma a l'impression que l'accent est mis sur l'intégration, la participation et l'accès des aborigènes à la culture de type occidental. Il demande si cela est vraiment le cas et, dans l'affirmative, s'il n'existe pas un certain paternalisme de la part de la population non autochtone. Il voudrait savoir si les efforts accomplis pour faire connaître la culture aborigène tendent à la conserver dans un musée ou à montrer une culture vivante.

30. M. WILLIS (Australie) dit que le principal obstacle tient au manque de fonds. Il cite deux exemples de promotion culturelle réussie : une exposition d'art autochtone à Düsseldorf, qui a été ouverte par un aborigène, et des concerts donnés aux Nations Unies et dans d'autres enceintes par un groupe de musiciens aborigènes.

31. M. SIMMA, constatant que tous les pays industrialisés réduisent leurs dépenses dans tous les secteurs, demande si la véritable culture aborigène est aussi affectée par des réductions de crédits ou si le gouvernement continue à lui apporter un appui financier.

32. M. CLARKE (Australie) dit que, malgré des réductions draconiennes de dépenses dans de nombreux domaines en Australie, les fonds alloués aux projets aborigènes ont en fait nettement augmenté depuis quelques années. De nouveaux programmes ont été lancés au cours des 12 derniers mois pour célébrer l'Année internationale des peuples autochtones. M. Clarke appelle l'attention du Comité sur deux programmes en particulier : le premier est un programme d'échanges entre écoles jumelées qui permet aux enfants aborigènes habitant dans des régions reculées de passer un certain temps dans les grandes villes et aux enfants des villes de leur rendre leur visite, ce qui est, à son avis, un excellent moyen de promouvoir la culture aborigène; le second est un programme dans le cadre duquel des aborigènes parlent à des enfants de leur culture : ce programme a beaucoup de succès et est vivement approuvé par la communauté aborigène.

33. M. JONES (Australie), revenant sur la question de savoir pourquoi les religions aborigènes ne figurent pas sur la liste des religions au sujet desquelles le recensement a fourni des informations, dit que, dans certains cas, les intéressés entrent peut-être dans la catégorie de ceux qui ont déclaré ne pas avoir de religion ou n'ont pas fourni de réponse, catégorie qui représente environ 22 % des personnes interrogées, mais que la plupart des aborigènes ont des affiliations religieuses qui correspondent à celles du reste de la société. Parmi les aborigènes de Tasmanie, personne ne parle de langue aborigène ni n'a de religion aborigène; M. Jones est moins catégorique au sujet des aborigènes de l'intérieur et ne sait pas au juste comment ils décriraient leur religion. Ce qu'on peut dire, c'est que, bien qu'ils parlent l'anglais, les aborigènes dans l'ensemble du pays ont des priorités très différentes, qu'il s'agisse d'emploi, d'argent, d'éducation, de santé, de terres ou de sécurité sociale. M. Jones ajoute que la Cour suprême fédérale a récemment rendu un jugement remarquable dans l'affaire Mabo, où elle a accepté que soient reconnus les droits traditionnels des aborigènes sur les terres, où que ce soit. Estimant dépassé le concept de la terra nullius du droit anglais, la Cour a jugé valides les revendications d'aborigènes sur des terres. On ignore les conséquences que ce jugement aura dans la pratique - par exemple si une grande ville comme Sydney devra être rendue aux aborigènes. M. Jones fait observer aussi que, depuis mars 1993, les décisions concernant la politique relative aux aborigènes sont prises par le Premier Ministre.

34. Mme BONOAN-DANDAN, revenant à la question de M. Simma concernant la religion des aborigènes, dit que puisque l'art, les danses, etc., aborigènes sont si développés, il est difficile de croire qu'il ne subsiste pas des vestiges des systèmes de croyance aborigènes. Elle invite la délégation australienne à faire connaître ses observations sur cette question, au besoin dans un rapport futur.

35. M. JONES (Australie) dit que, si de tels vestiges subsistent, ils sont difficiles à trouver, mais qu'il est possible que les religions aborigènes aient encore été pratiquées au début du siècle. Elles ont probablement disparu avec les langues autochtones. La question n'a jamais été soulevée par les aborigènes eux-mêmes.

36. Répondant à la question relative à l'appui financier fourni par le gouvernement aux langues et aux collectivités aborigènes, M. CLARKE (Australie), dit que le Gouvernement australien affecte chaque année 300 millions de dollars à des travaux de recherche, de sauvegarde et de codification des langues aborigènes, qui sont au nombre d'environ 250. Le gouvernement fournit aussi des fonds supplémentaires pour l'enseignement dans ces langues, dont une vingtaine sont enseignées dans les établissements scolaires. Soixante-dix autres langues aborigènes sont largement utilisées, mais de moins en moins en raison de l'utilisation de l'anglais par les aborigènes. On a recensé 160 autres langues qui ne sont parlées que par quelques personnes âgées. A l'occasion d'un voyage récent dans le Grand Désert de Sable, en Australie occidentale, où il a visité un certain nombre de petites écoles aborigènes, M. Clarke a appris que, dans chaque communauté, trois ou quatre personnes âgées viennent dans les écoles raconter aux enfants ce qu'elles savent de l'histoire et de la culture aborigènes et codifient leur langue pour la postérité. Parallèlement à ces activités locales, des travaux plus complexes sont entrepris par des linguistes. Le gouvernement finance

aussi, à l'intention des communautés aborigènes reculées, une émission de radiodiffusion à laquelle participent déjà environ 200 personnes. Cette émission est extrêmement bien accueillie.

37. Répondant à une question concernant les perspectives d'emploi des enfants aborigènes, l'éventualité d'une discrimination à l'égard des aborigènes dans l'emploi et leur accès à l'enseignement supérieur, M. Clarke dit qu'une telle discrimination n'existe pas. En plus de l'assistance à l'emploi dont bénéficient tous les Australiens en général, il existe maintenant des programmes pour aider les aborigènes; ceux-ci ont ressenti les incidences du chômage tout autant que le reste de la population, peut-être plus encore parce qu'ils vivent dans des zones reculées. Les aborigènes préféreraient que leurs enfants continuent à travailler dans leurs communautés, et on a donc organisé des programmes spéciaux d'enseignement et de formation à cette fin. En ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur, le gouvernement a négocié des conditions d'accès spéciales pour les aborigènes, notamment pour ceux qui ont abandonné l'école sans avoir de qualifications suffisantes. Les universités reçoivent des fonds supplémentaires pour aider les étudiants aborigènes de tous âges.

38. M. GRISSA fait observer que si les jeunes aborigènes restent dans leur communauté, leurs possibilités de trouver un emploi et de poursuivre leurs études risquent d'être limitées. Il demande si, dans la pratique, les jeunes aborigènes diplômés de l'université ont les mêmes possibilités d'emploi que les Blancs, bien que la loi ne sanctionne pas la discrimination.

39. M. CLARKE (Australie) dit qu'à l'occasion de ses visites dans des établissements scolaires aborigènes, il a constaté que les jeunes aborigènes et leurs enseignants manifestaient beaucoup d'enthousiasme pour les études. Il a ajouté qu'un certain nombre d'aborigènes quittaient leur communauté pour suivre une formation d'enseignant. Afin d'accroître le nombre d'enseignants aborigènes, l'Australie a pour principe d'encourager les aborigènes à poursuivre des études pédagogiques; le nombre de ces enseignants est actuellement d'un millier mais on espère qu'il s'accroîtra et que les diplômés des établissements pédagogiques retourneront dans leur communauté d'origine. À leur entrée à l'école, beaucoup d'enfants aborigènes parlent seulement leur propre langue et, si l'enseignant la connaît lui-même, la transition vers l'enseignement en anglais leur est facilitée. En ce qui concerne la discrimination, de nombreux aborigènes sont employés dans la fonction publique; de fait, des places supplémentaires sont réservées par principe aux aborigènes dans la fonction publique.

40. M. SIMMA soulève trois questions. Premièrement, il rappelle qu'en réponse à des observations de Mme Bonoan-Dandan concernant les formes de religion et d'art aborigène, il a été dit au Comité que les religions aborigènes ne subsistaient guère en raison de la disparition des langues aborigènes. Or, il a été dit, par la suite, que de nombreuses langues aborigènes subsistaient. Deuxièmement, lui-même a pu voir, en Australie, dans de nombreux lieux publics, des panneaux déconseillant le port d'un certain type de sandales appelées thongs. Celles-ci étant portées surtout par les aborigènes, on peut voir dans ces panneaux un exemple de discrimination latente à leur égard. Enfin, M. Simma demande des renseignements supplémentaires au sujet des

résultats obtenus par les aborigènes dans l'enseignement supérieur et voudrait savoir si le taux d'abandon est élevé.

41. M. JONES (Australie) dit qu'en ce qui concerne les langues aborigènes, il n'y a pas de contradiction entre ce que lui-même et ses collègues ont dit. Certes, 20 langues sont enseignées et 70 sont largement utilisées, mais elles ne le sont qu'en tant que deuxième langue. Il s'agit de langues qui subsistent à peine. Les jeunes qui pratiquent les danses traditionnelles et produisent des œuvres d'art sont totalement sécularisés. En Tasmanie, les aborigènes vivent presque entièrement en milieu urbain mais ce n'est pas le cas dans le Queensland, en Australie occidentale ni dans les Territoires du Nord.

42. Précisant la politique de l'Australie en ce qui concerne la discrimination, M. Jones dit qu'il sait d'expérience que l'on peut circuler pendant un mois dans l'Etat de Victoria sans avoir conscience de rencontrer un aborigène. La question de la discrimination ne se pose donc pas. De même, certains de ses amis sont inscrits en tant qu'électeurs aborigènes mais lui-même n'en avait pas conscience, car il n'en avait jamais été question. Un membre du parlement dont la grand-mère était peut-être aborigène, est aussi inscrit en tant que tel mais ses origines ne sont pas apparentes. En tout état de cause, la tendance en Australie est à une discrimination en sens inverse. On estime que tout aborigène qui a besoin d'aide doit en recevoir. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour favoriser ce processus, comme en témoigne un excellent discours prononcé par le Premier Ministre pour célébrer l'Année internationale des peuples autochtones.

43. M. CLARKE (Australie), répondant à la demande de statistiques concernant les résultats des étudiants aborigènes dans l'enseignement supérieur, dit qu'il ne peut fournir de telles statistiques car celles-ci n'ont pas été demandées dans la liste de questions. Néanmoins, il peut certifier aux membres du Comité que le nombre des étudiants aborigènes commençant leurs études et le nombre de ceux qui les mènent à bien ont fortement augmenté.

44. Le PRESIDENT invite la délégation australienne à répondre aux questions du Comité relatives à l'éducation des personnes qui ne sont pas aborigènes.

45. M. CLARKE (Australie), répondant à une question posée au sujet du paragraphe 19 du rapport (E/1990/7/Add.13), dit qu'il n'existe pas de statistiques mais qu'à sa connaissance les établissements d'enseignement catholiques compensent les réductions de frais scolaires accordés à certains enfants en faisant payer davantage les autres enfants. Dans l'annexe statistique, le tableau 21 D qui figure à la page 40 de l'annexe statistique indique le revenu par étudiant correspondant aux frais d'études dans les écoles catholiques, les écoles non catholiques et les autres établissements d'enseignement indépendants en 1991.

46. M. JONES a répondu partiellement à une autre question concernant le financement général de l'enseignement en Australie en expliquant comment le Gouvernement australien redistribuait aux Etats les recettes provenant des impôts. Il appartient néanmoins aux gouvernements des Etats de décider du montant qu'ils consacrent à l'enseignement. En plus des recettes provenant de l'impôt, le Gouvernement australien fournit aux Etats des fonds spécialement destinés aux écoles publiques et aux écoles privées. En réponse à la demande

de statistiques concernant le montant disponible et les contributions respectives du gouvernement fédéral et des Etats, M. Clarke dit qu'en 1992-1993, on estime que 12,5 millions de dollars ont été consacrés aux écoles publiques et aux écoles privées et que, sur ce montant, environ 2,6 millions ont été fournis par le Gouvernement australien et quelque 9,9 millions par les gouvernements des Etats.

47. En ce qui concerne les statistiques relatives à l'enseignement supérieur, demandées par le Comité, M. Clarke dit qu'en 1990, le gouvernement fédéral a fourni 73 % de tous les fonds consacrés à l'enseignement supérieur et les gouvernements des Etats 5 % seulement, les 22 % restants provenant de sources non gouvernementales ou privées. A propos de cette dernière forme de financement, un membre du Comité a demandé combien l'enseignement supérieur coûtait aux étudiants, étant donné le Système de contributions pour l'enseignement supérieur qui existe en Australie. Le résultat de ce système est qu'environ 20 % du coût moyen de l'enseignement supérieur est à la charge des étudiants, qui doivent payer environ 2 300 dollars alors que le coût moyen de leurs études est de 11 250 dollars. Le coût des études varie considérablement selon les disciplines choisies.

48. Le Comité a demandé aussi dans quelle mesure les étudiants australiens qui satisfont aux conditions d'entrée à l'université parviennent effectivement à s'inscrire. En 1992, environ 53 % des candidats répondant aux conditions requises ont été admis à l'université. Dans le même ordre d'idées, on a demandé si les étudiants qui n'arrivaient pas à s'inscrire à l'université tout en répondant aux conditions requises pouvaient former un recours devant les tribunaux. Certes il existe des dispositions permettant des recours mais M. Clarke ne dispose pas de statistiques nationales concernant les résultats car la procédure de recours se situe au niveau des Etats et aucune information ne lui a été fournie à ce sujet.

49. Deux membres du Comité ont demandé dans quelle mesure les étudiants qui fréquentent des établissements scolaires publics sont prêts à payer volontairement des frais scolaires, étant donné que l'éducation dans ces établissements est censée être gratuite. L'enseignement général dans les établissements publics est effectivement gratuit et les étudiants n'ont à payer de frais scolaires que pour les activités supplémentaires, par exemple pour les excursions ou certaines activités sportives qui, tout en étant souhaitables, ne sont pas indispensables. Répondant à une question concernant l'aide accordée par le gouvernement aux étudiants pauvres qui risqueraient de ne pouvoir prendre en charge ces frais, M. Clarke dit que le gouvernement fédéral a établi des programmes qui garantissent l'égalité en fournissant des fonds supplémentaires aux établissements scolaires qui desservent des collectivités pauvres ou qui se trouvent dans des zones reculées.

50. A ce sujet, on a demandé dans quelle mesure le Gouvernement australien pouvait exercer une influence dans ce domaine sur les gouvernements des Etats. Constitutionnellement, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir d'intervenir dans le système éducatif des Etats. Néanmoins, les gouvernements des Etats se sont donné comme règle que le paiement des frais de scolarité, quel qu'il soit, était volontaire et, en outre, les départements de l'éducation des Etats insistent pour que les établissements scolaires ne privent pas les élèves de services essentiels pour motif de non-paiement des frais.

51. Dans le contexte de la politique de l'Australie à l'égard des personnes âgées, le Comité a demandé si ces personnes participaient à l'enseignement supérieur. En 1992, dans l'enseignement supérieur australien, on comptait 1 884 personnes de 60 ans et plus.

52. Répondant à la demande de statistiques sur le pourcentage d'élèves des établissements publics qui achèvent leurs études secondaires par rapport à ceux de l'enseignement privé, et sur le pourcentage de ceux qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur, M. Clarke indique que le tableau 13, qui figure à la page 26 de l'annexe statistique donne des renseignements statistiques par sexe pour les années 1986 à 1990.

53. Il a été demandé s'il existait des différences perçues ou réelles entre les établissements publics et les établissements privés pour ce qui était de la qualité de l'enseignement. Actuellement, il n'y a pas en Australie de système national d'évaluation pour les enfants et on ne dispose donc pas de statistiques fiables permettant de formuler une opinion. A certains moments, dans le passé, on a eu l'impression que les établissements publics ne donnaient pas des résultats aussi bons que ceux que l'on attendait d'eux et un certain nombre de parents ont transféré leurs enfants dans des établissements privés. Mais M. Clarke dit qu'à sa connaissance cette impression a disparu. Le Gouvernement australien et les gouvernements des Etats se sont donné du mal pour améliorer les résultats dans les établissements publics, qui sont fréquentés par 75 % des étudiants.

54. Répondant à la question concernant le pourcentage d'enfants aborigènes qui fréquentent des établissements privés, M. Clarke dit qu'en 1992, 10 % des enfants aborigènes fréquentaient ces établissements, soit 8 % pour les établissements catholiques et 2 % pour les établissements indépendants de communautés aborigènes.

55. En réponse à une question de M. Grissa, M. Clarke dit qu'en Australie l'administration locale ne participe absolument pas au financement du système d'éducation.

56. Mme JIMENEZ BUTRAGUEÑO demande si l'on a fait une étude comparative pour déterminer si les étudiants aborigènes obtiennent de meilleurs résultats dans les écoles privées ou dans les écoles des communautés aborigènes. Elle voudrait savoir si les établissements ouverts à tous sont meilleurs ou moins bons pour les enfants aborigènes.

57. M. CLARKE (Australie) répond qu'à sa connaissance on n'a pas fait d'étude comparative des résultats obtenus dans les établissements publics et dans les établissements privés en raison de la susceptibilité des enseignants en ce qui concerne les tests à l'échelon de l'Australie ou des Etats. Le Gouvernement australien essaie cependant de résoudre ce problème et espère pouvoir disposer de renseignements à l'avenir.

58. On n'a fait aucune étude pour savoir si l'enseignement pour les enfants aborigènes était meilleur dans les écoles aborigènes ou dans les établissements mixtes. M. Clarke pense qu'il n'est pas facile de répondre à cette question. Les enfants aborigènes vivent, soit dans de grandes villes où ils fréquentent des établissements dans lesquels ils sont minoritaires soit,

au contraire, dans des zones reculées où une grande partie des enseignants sont aborigènes et même où l'enseignement primaire est dispensé au début dans des langues aborigènes. Il ne serait probablement pas possible pour les enfants aborigènes des grandes villes de fréquenter des établissements aborigènes car ils sont beaucoup trop dispersés.

59. M. JONES (Australie) donne des renseignements complémentaires sur l'enseignement dispensé aux personnes âgées. Ce type d'enseignement est dispensé dans une centaine d'universités du troisième âge, qui proposent tout un éventail de cours. Ces cours sont donnés jusqu'à trois fois par semaine par des enseignants ou des universitaires retraités, souvent le soir, dans des établissements secondaires. Environ 16 000 personnes âgées suivent actuellement ces cours.

60. En Australie l'éducation des adultes a une longue tradition. Elle était organisée initialement sur le modèle de la Workers' Education Association du Royaume-Uni. Dans l'Etat de Victoria, le Conseil pour l'éducation des adultes dispense des cours à temps partiel suivis par plusieurs milliers d'étudiants adultes, qui paient le matériel d'enseignement et participent aux frais.

61. Il faut signaler aussi le système d'enseignement technique et supérieur (TAFE) : c'est un système d'enseignement tertiaire qui propose des cours de recyclage et des cours d'enseignement général permettant aux étudiants de s'enrichir personnellement et d'acquérir éventuellement des qualifications.

62. Le PRESIDENT remercie la délégation australienne de sa présence, de son rapport et de ses réponses, qui montrent à quel point le Gouvernement australien prend au sérieux les obligations qui découlent du Pacte et prouve sa volonté de coopérer avec le Comité.

La séance est levée à 17 h 45.

-----